



EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
N° 216701698-20250403-25_01496-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 03 avril 2025 à 19h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 12

Conseillers représentés : 7

Date de convocation : 27 mars 2025

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Emmanuelle PARISSE

Absents excusés avec pouvoir : M. Julien ANCKLY, pouvoir à M. Maxime KERN
Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Mme Michèle NAVE
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME
M. Pierre KOCH, pouvoir à M. Patrick SIMON
M. François LAEUFER, pouvoir à M. Richard VOLTZENLOGEL
Mme Joan MAAGER, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSE
M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition pour l'année 2025

Par délibération du 04 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

- TH : 18.86 % (*sur résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale*)
- TFPB : 24.81 %
- TFPNB : 47.83 %
- CFE : 20.09 %

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 1^{er} avril 2025 pour une augmentation de 3 % des taux d'imposition,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** adopte cette proposition à l'unanimité, et **DECIDE**

- **DE MODIFIER** les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :
 - TH : 19.43 % (*sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale*)
 - TFPB : 25.55 %
 - TFPNB : 49.26 %
 - CFE : 20.69 %

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 04 avril 2025
Publiée ou notifiée le 04 avril 2025
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,
Michèle NAVE

